



Indemnité de licenciement, combien de mois ?

Par **MORFIN**, le **27/11/2009** à **16:25**

Bonjour, je suis cadre depuis 2 ans dans une entreprise dépendant de la convention collective des carrières et matériaux. En cas de licenciement (économique ou absence injustifiée) à combien de mois de salaires ai-je droit ? L'entreprise me dit 1, on m'a dit 6 (semaine des avocats) par ailleurs, merci de votre éclairage. Salutations

Par **Cornil**, le **29/11/2009** à **23:25**

Bonjour "MORFIN"
Licenciement économique ou pour absence injustifiée, rien à voir !
En cas d'absence injustifiée (de longue durée), la sanction est en général le licenciement pour FAUTE GRAVE, privatif de toute indemnité de licenciement, et même de préavis !
Bon courage et bonne chance.
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent !). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)